

On ne dispose pour l'instant que de peu d'information au sujet de ce groupe de véhicules et de machines. On sait que leurs dimensions, leur type, ainsi que la gravité de leurs émissions polluantes varient beaucoup. Certains gros moteurs (montés sur des machines et sur des véhicules) respecteront essentiellement les nouvelles normes des véhicules lourds qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1988; les fabricants intéressés ont en effet adopté de nouvelles normes et technologies afin que leurs véhicules routiers respectent les dispositions de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles*.

Une analyse de l'impact socio-économique (AISE) de la réglementation proposée des motocyclettes, des véhicules non routiers et des moteurs fixes est la première étape du processus de réglementation. Une telle analyse devrait permettre de compiler des informations détaillées sur le nombre et le type de moteurs visés, leur emplacement, l'importance de leurs émissions ainsi qu'une évaluation des répercussions de leurs émissions sur l'environnement et sur la santé. L'AISE déterminerait également en vertu de quelle loi le règlement serait pris, déciderait si la réglementation de ces moteurs est rentable par rapport à d'autres mesures susceptibles d'aboutir aux mêmes résultats visés et évaluerait la technologie qui pourrait être adoptée ou élaborée afin de parvenir au niveau souhaité de réduction des émissions.

- 13. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, par l'entremise des ministères de l'Environnement et des Transports, élabore et publie une analyse de l'impact socio-économique d'une réglementation éventuelle des émissions d'échappement des motocyclettes, des véhicules non routiers et des moteurs fixes de façon à parvenir à une réduction éventuelle des émissions de NO<sub>x</sub> et des autres émissions polluantes de ces sources.**

Le protocole relatif aux NO<sub>x</sub> auquel ont souscrit 35 pays de la Commission économique pour l'Europe est un signe encourageant qui permet d'espérer que les nations industrielles visées adoptent finalement une approche internationale exhaustive à l'égard de la pollution de l'environnement. De l'avis des membres du Comité, il est important d'aller au-delà de cette initiative, de ne pas se contenter d'un gel des émissions de NO<sub>x</sub> et de s'employer à réduire considérablement la pollution causée par les NO<sub>x</sub> à l'échelle internationale.

- 14. Le Comité recommande que le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada et des Affaires**